

Séance du 8 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	04/03/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric

Absents : 0

Secrétaire de séance : BASQUIN Lilian

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 01/03/2025

Délibération n°2025-03-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Raphaël MIRANDA.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,  
**VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2025.

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,  
Janine AMAR

